seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Direction générale des services

Pôle société et citoyenneté

4e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 28 septembre 2017

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Mesdames, messieurs,

Le document joint, intitulé « Le soutien du Département aux partenaires associatifs », présente une vision panoramique du soutien de notre collectivité aux associations et les démarches engagées pour l'amélioration et la sécurisation des relations avec les partenaires associatifs.

Il fait le point sur les avancées de la politique associative du Département et les démarches déjà bien engagées dans ce domaine.

Le soutien financier de notre collectivité sous la forme de subventions de fonctionnement a concerné plus de 1 023 associations, pour un montant de plus de 43,67 millions d'euros en 2016. Ce montant, ainsi que le nombre de subventions versées, sont stables d'une année sur l'autre.

De nouveaux progrès ont été accomplis en matière de simplification et d'amélioration de nos processus. Ainsi, la dématérialisation de la demande de subvention est effective depuis le 1er janvier 2017.

Suite aux orientations que nous avons partagées en juin 2016 lors de la présentation du premier rapport, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- Le lancement de l'espace des associations de Seine-Saint-Denis

Cette démarche, lancée publiquement le 17 janvier 2017, est structurée autour de trois objectifs :

- connaître et comprendre les réalités associatives,
- valoriser l'action associative et fédérer ses soutiens,
- informer, conseiller et orienter les partenaires associatifs.

- Le développement d'un réseau des villes sur la vie associative, lancé en juin

Il s'agit de réunir les professionnels des villes de Seine-Saint-Denis qui accompagne les associations afin de partager leurs expériences et leurs problématiques.

- Le développement d'un travail de fond sur le bénévolat, enjeu majeur pour l'avenir des associations

Différentes actions sont en cours :

- des rencontres pour échanger sur les réalités de l'engagement dans les associations et connaître des formes nouvelles, différentes, des expérimentations, etc,
- une étude, en collaboration avec l'association Recherche et solidarités, pour mieux appréhender les enjeux, motivations, freins et leviers du bénévolat des associations du territoire ainsi que l'évolution des formes d'engagement,
- la réalisation de nouveaux courts métrages pour valoriser les parcours des bénévoles et donner envie aux citoyens de s'engager,
- un événement, prévu pour la fin de l'année, pour rassembler sur cette question, débattre, partager des expériences.

Ce rapport annuel marque enfin l'engagement politique fort de notre collectivité en faveur de la vie associative. Au-delà du soutien financier qu'il apporte directement aux associations du territoire, le Département entend défendre fortement leur développement et leur structuration au service de tous les projets utiles à la Seine-Saint-Denis et à la cohésion sociale. Il tient d'autant plus à le faire que leur fonctionnement et leur pérennité se trouvent menacés par plusieurs annonces gouvernementales récentes, notamment de réduction du soutien financier aux associations de la politique de la ville. Le Département souhaite à ce titre tout particulièrement alerter sur le souhait du Gouvernement de diminuer de plus de moitié le nombre des emplois aidés, ce qui priverait en Seine-Saint-Denis un grand nombre d'associations du territoire d'un concours essentiel à la réalisation de leur projet, mais également de nombreux de nos concitoyens d'un emploi au sein de ces structures.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Rapport annuel

Le soutien du Département aux partenaires associatifs

Septembre 2017

Sommaire

Introduction, par Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental…… **5**

1 Une politique associative en mouvement, par Estelle Sicard, Directrice générale adjointe des services …….……... **7**

2 Contexte et données générales ...……...…….. **9**

3 Une vision panoramique des subventions du Département aux associations …... **16**

4 Les démarches d'amélioration et de sécurisation des relations avec les partenaires associatifs ……...…... **28**

5 Une nouvelle démarche : l'Espace des associations de Seine-Saint-Denis …….. **32**

Introduction

Les associations et les bénévoles qui s'y engagent apportent une contribution essentielle à la richesse, à la vitalité de notre vie sociale et à la cohésion de notre département.

Chaque projet, chaque action qu'elles conduisent dans nos villes et nos quartiers est un atout pour ce territoire et ses habitants. Pour le faire avancer sur la voie de l'égalité territoriale et donner à ses habitants et à sa jeunesse toutes les chances de réussir. Pour une Seine-Saint-Denis plus solidaire, plus sportive, plus éducative, plus écologique, plus culturelle.

C'est pourquoi le Conseil départemental, dans un contexte financier difficile pour les collectivités, maintient un engagement global de plus de 40 millions d'euros pour accompagner les associations dans la réalisation de leurs projets en lien avec les politiques publiques départementales.

C'est pourquoi également le Département s'engage depuis 2011 pour améliorer la qualité du partenariat avec elles. Rédaction d'un guide des associations, aide à la gestion, création d'un centre de ressources partenaires et enfin le lancement d'un processus de dématérialisation des demandes de subvention sont autant d'outils mis à leur disposition pour leur permettre de se concentrer sur l'essentiel : la réalisation de leurs actions pour la Seine-Saint-Denis.

Le Département a souhaité aller plus loin en lançant en décembre 2016 l'Espace des associations de Seine-Saint-Denis. Ce nouvel outil, j'ai souhaité qu'il soit mis à disposition des associations, d'abord pour continuer de développer des solutions d'amélioration de leur partenariat avec la collectivité départementale, mais également pour aborder collectivement, de front, les grands enjeux et problématiques auxquels elles sont confrontées, et les solutions que nous pourrons porter ensemble.

Ce rapport annuel sur le soutien du Département aux associations en Seine-Saint-Denis est un outil important de notre politique associative et un appui solide dans le cadre de cette nouvelle démarche. Il est ainsi le fruit d'un travail indispensable d'information et de prospective que nous souhaitons, avec les associations du territoire, verser à la promotion de cette forme d'engagement citoyen et collectif que nous voulons défendre.

Stéphane Troussel,
Président du Conseil départemental

1

Une politique associative en mouvement

Les associations de la Seine-Saint-Denis forment un maillage humain dense et très actif sur l'ensemble du territoire départemental. Elles représentent l'une des formes majeures de la citoyenneté d'aujourd'hui.

Depuis de nombreuses années, notre Département développe avec elles des partenariats durables et étroits, en même temps qu'il soutient des initiatives ponctuelles et des dispositifs innovants.

L'ensemble des directions départementales est fortement impliqué dans un travail quotidien de compréhension des problématiques associatives et de soutien aux projets. C'est une réalité dans tous les champs de notre action publique, comme en témoignent les données publiées dans ce rapport.

Parce que les associations sont confrontées à des défis structurels et parce que notre collectivité doit chercher en permanence à améliorer son action, nous devons tout à la fois :

- mieux connaître les réalités associatives, en nous appuyant sur les relations de qualité que les services et agents du Département ont déjà avec elles[1] ;
- poursuivre nos efforts pour que nos relations soient plus fluides, plus simples, avec la mise en place dans les prochains mois de la dématérialisation des demandes de subvention ;
- améliorer le lien entre la recherche d'efficacité et d'utilité sociale de nos politiques publiques et l'action associative, tout en préservant l'autonomie de chaque partenaire.

En parallèle d'autres projets, telle la création récente d'un « centre de ressources partenaires » et le lancement de notre démarche Open Data, cette dynamique doit amplifier les efforts pour la transparence de l'action publique et la participation citoyenne du plus grand nombre.

* * *

A la suite de la présentation à l'Assemblée départementale du premier rapport sur le soutien aux partenaires associatifs, plusieurs orientations ont été déclinées :
- la mise en place d'un réseau des villes, dédié à l'échange de pratiques, d'outils et à la mise en place de projets communs,

[1] Une étude a été menée en 2015 par le pôle « évaluation des politiques publiques » de notre collectivité sur les réalités et les effets de l'action associative, et sur l'appréciation de la qualité des relations entre les associations et les institutions en général (dont notre Département). Cette étude intitulée *Paroles d'associations de la Seine-Saint-Denis - Etude sur les associations soutenues par le Département - Réalités, effets, partenariats* est disponible auprès de la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire (01 43 93 90 88).

- la mise en place de l'Espace des associations de Seine-Saint-Denis, lancé en janvier 2017, afin de mieux connaître et comprendre les réalités des associations, valoriser leur action et les informer, conseiller et orienter.

L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre et de la dématérialisation des demandes de subventions, d'abord sur un périmètre expérimental, avant sa généralisation au 1er janvier dernier

Une des priorités de l'année 2017 est de mieux connaître les problématiques liées au bénévolat, afin de mieux accompagner les associations. En effet, celui-ci est confronté à des enjeux de renouvellement des instances dirigeants, de valorisation des parcours et des compétences, ainsi qu'aux évolutions des modes d'engagement.

Ce rapport, élaboré par la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire et par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation, fait le point sur les avancées de la politique associative du Département et les démarches déjà bien engagées dans ce domaine.

Estelle Sicard,
Directrice générale adjointe

2

Contexte et données générales

Selon l'article premier de la loi du 1er juillet 1901 : « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.* »[2]

Au-delà de ce texte fondateur, « association » renvoie à une très grande diversité de regroupements de personnes : grandes associations existant depuis de nombreux années et organisations éphémères liées à l'organisation d'un évènement ; simples regroupements sans instance de pilotage ou structures complexes comportant des administrateurs, des salariés et des bénévoles ; associations sans moyens financiers ou associations disposant de budgets millionnaires ; organisations dont les activités sont centrées sur des services rendus à leurs membres ou dispositifs destinés à accueillir le grand public ou tel public spécifique ; quasi institutions publiques connues de tous ou discrètes associations locales au champ d'action spécifique… C'est pourquoi il s'agit d'être prudent dans la formulation de généralités sur « les associations ».

Dénombrement. Il convient également de prendre avec précaution les données existantes sur le nombre d'associations et leurs activités. En effet, de nombreux biais s'opposent à la production d'analyses statistiques précises et détaillées qui sont en France encore peu nombreuses. Par exemple, très peu d'associations déclarent leur dissolution, ce qui se traduit par une grande difficulté à estimer le nombre d'associations en activité. Autre exemple : il existe de nombreuses associations non déclarées et qui, pour autant, ont une activité bien réelle. Il importe donc de retenir le sens général des données présentées, et non le détail des constats ou des évolutions que l'on trouve dans les différentes études.

La France compterait 1,3 million d'associations, dont seraient membres 16 à 20 millions de personnes, indique le rapport de référence en la matière *La France associative en mouvement*[3]. En prenant en compte les adhésions multiples, les associations totalisent environ le double d'adhérents. L'adhésion progresse avec l'âge et culmine entre 60 et 75 ans. Elle est également plus fréquente parmi les personnes diplômées, les cadres, les professions intermédiaires et les personnes les plus aisées. Par ailleurs, être adhérent est plus rare dans les grandes agglomérations que dans le monde rural.

Le nombre de créations, observé sur une période de 23 années, marque des vagues successives. Après un creux de quatre années, observé au cours de la période 2009-2013, les trois dernières années marquent un nouvel élan, dominé par le record de 75 000 nouvelles associations, apparues en 2014-2015.

---

[2] Loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'associations.

[3] http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/france-associative-2016.pdf

Les créations d'associations sont globalement nettement plus nombreuses dans la moitié sud de la France que dans la moitié Nord.

Les champs d'action des nouvelles associations sont très variés. Cependant, cinq grandes catégories prédominent : la culture (qui représente 22,7 % des inscriptions au répertoire national des associations), le sport (15,2 %), les loisirs (9,1 %), les amicales, groupements affinitaires et d'entraide (7,4 %), l'éducation et la formation (6 %). Les hommes sont majoritaires et adhèrent plus aux associations sportives, de loisirs ou en lien avec la vie professionnelle, tandis que les femmes privilégient les associations à but social (troisième âge, défense de droits et d'intérêts communs).

Le rapport *La France associative en mouvement* montre le poids économique du secteur associatif au sens large. Il représente 1,834 million d'emplois, soit un emploi privé sur dix, avec parmi les salariés une surreprésentation des femmes (70 %) et des seniors.

Le nombre d'emplois dans le secteur associatif a évolué ainsi au cours de la période récente :

Le secteur associatif a gagné environ 400 000 salariés depuis 2000. La masse salariale de l'emploi associatif représente près de 38,3 milliards d'euros en 2015 (contre 22,5 milliards dix ans plus tôt). Après quelques années où le solde entre le nombre d'apparitions d'associations employeuses et le nombre de disparitions d'associations employeuses était négatif, il est redevenu positif.

Les associations en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis. Le nombre d'associations dites en activité en Ile-de-France est estimé entre 200 000 et 220 000[4], ce qui représente 16 % du total national des associations. Le nombre de bénévoles franciliens est estimé entre 2 et 2,2 millions, dont entre 900 000 et 1 000 000 ont une activité régulière. A l'échelle de la région, 28 251 associations employaient 310 000 personnes en 2015.

Le nombre d'associations en activité en Seine-Saint-Denis est estimé entre 19 000 et 21 000. Le nombre de bénévoles est estimé entre 190 000 et 210 000. Le nombre de créations d'association est d'environ 1300 chaque année (1384 entre mi-2015 et mi- 2016). Il a évolué comme suit depuis 2005 – 2006 :

[4] Panorama de la région Ile-de-France : http://recherches-solidarites.org/media/uploads/ile-de-france-2016-vf.pdf Approche concernant la Seine-Saint-Denis : http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/dpt_93.pdf

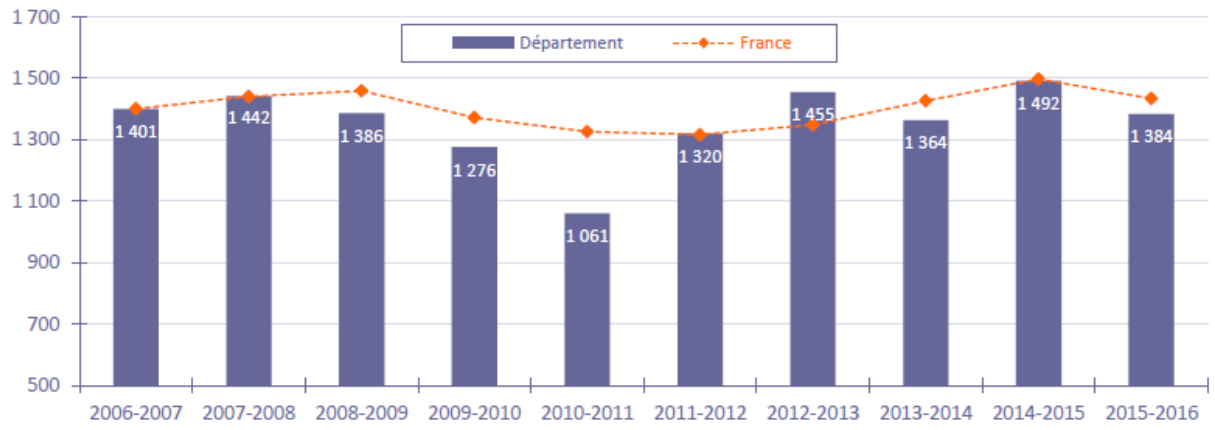

Source : Journal officiel Associations. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année 2006-2007.

La répartition des domaines dans lesquels sont créés des associations en Seine-Saint-Denis est assez différente de celle au niveau national (surreprésentation du secteur social et du secteur de la culture).

Répartition des créations selon les principaux thèmes	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Culture	25,4	22,5
Sport	9,6	16,2
Loisirs	9,5	13,6
Social	11,1	8,1
Santé	2,8	4,1
Education, formation	4,7	5,9
Economie	3,9	4,4
Environnement	3,7	3,4
Autres (1)	29,3	21,8
Total	100,0	100,0

Parmi les associations actives, 2522 employaient en 2015 (contre 2394 en 2014) un total de 29 360 salariés[5] (soit 1000 de plus qu'en 2014), pour une masse salariale annuelle comprise entre 650 et 700 millions d'euros. La majorité d'entre elles, soit **52%**, emploient moins de 3 salariés. Elles sont proportionnellement aussi nombreuses qu'au plan national (53%). Il faut savoir qu'il existe également à leurs côtés, **152** associations comportant plus de 50 salariés.

En Seine-Saint-Denis, les associations employeuses représentent environ 13 % des associations en activité. Le secteur associatif représente 6,3 % des salariés du secteur privé (pour une moyenne nationale de 9,8 %).

En Seine-Saint-Denis, le secteur associatif a créé près de 10 000 emplois depuis 2000. Le nombre d'emplois associatifs a évolué ainsi en 15 ans :

[5] Un élément de comparaison : le personnel du Département de la Seine-Saint-Denis, tous domaines confondus, représente 8200 agents payés.

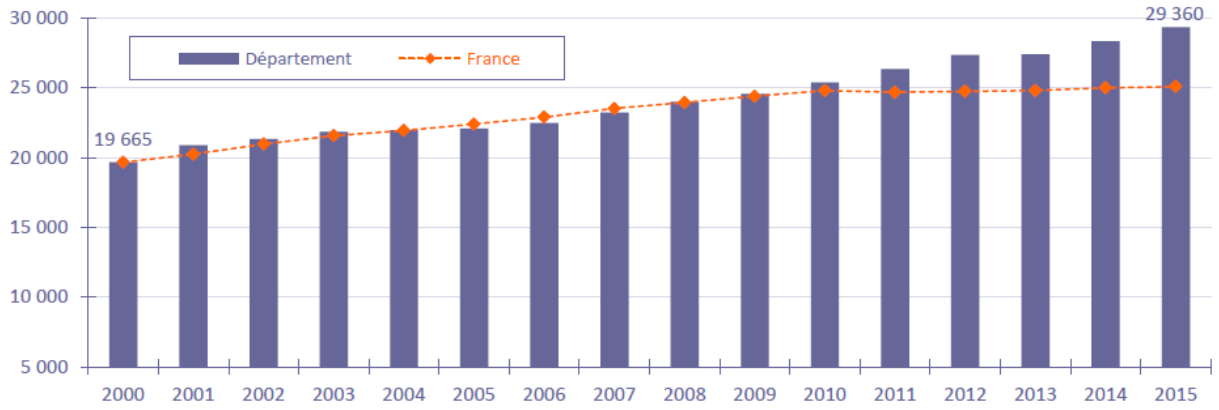

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Courbe nationale reconstituée en tendance à partir de 2000, pour être comparée à l'histogramme du département.

Depuis 2000, l'augmentation des effectifs salariés a été de 49,3% dans le secteur associatif, contre 26,4% pour l'ensemble du secteur privé.

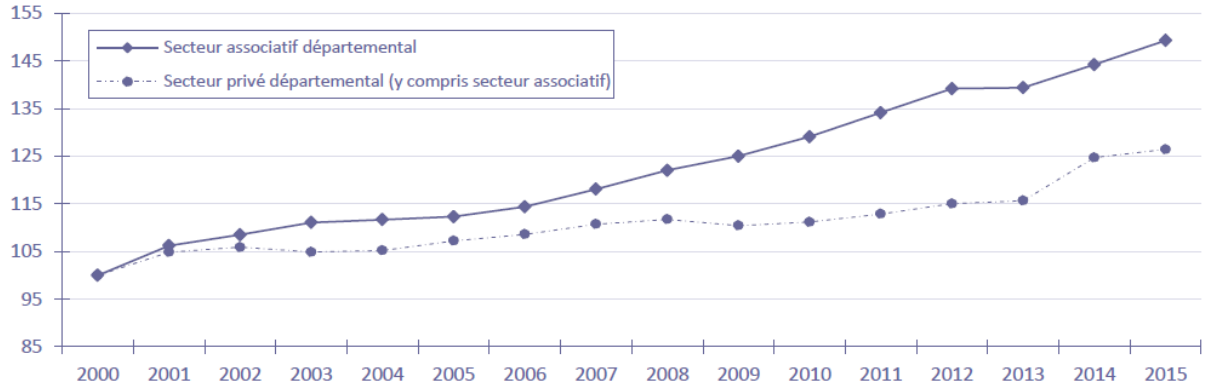

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Base 100 en 2000.

Des sujets d'inquiétude

Un baromètre auprès des responsables associatifs est réalisé chaque année depuis 2011 dans le cadre du rapport La France en mouvement déjà cité. En voici les principaux résultats :

- concernant la situation générale de l'association

Thèmes proposés		Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013	Mai 2012
Au cours des derniers mois écoulés	La situation financière est jugée bonne ou très bonne	51% (+ 1)	50%	47%	53%	60%
	La situation du bénévolat (nombre, disponibilité) est jugée bonne ou très bonne	48% (+ 1)	47%	44%	42%	40%
	La situation générale de l'association (actions, missions...) est jugée bonne ou très bonne	65% (+ 1)	64%	61%	61%	68%
Au cours des prochains mois	La situation générale de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	54% (+ 4)	50%	50%	50%	51%
	L'association envisage des nouveaux projets ou une extension de l'activité	55% (- 1)	56%	59%	56%	60%

Source : Enquêtes nationales annuelles réalisées par Recherches & Solidarités.

- concernant la situation financière :

		Très bonne	Bonne	Sous-total "Bonne"	Difficile	Très difficile	NSP	Total
Secteurs	Sanitaire et social	7%	42%	49%	36%	14%	1%	100%
	Culture	5%	34%	39%	42%	18%	-	100%
	Sport	7%	53%	60%	29%	11%	1%	100%
	Loisirs - JEP	11%	42%	53%	33%	13%	-	100%
	Autres	11%	37%	48%	36%	14%	3%	100%
Effectifs salariés	Sans salarié	11%	49%	60%	29%	10%	1%	100%
	1 - 2 salariés	5%	36%	41%	47%	11%	1%	100%
	3 à 9 salariés	4%	32%	36%	43%	19%	2%	100%
	10 salariés et +	5%	40%	44%	37%	18%	1%	100%
Budget annuel	Moins de 10 000 euros	11%	45%	56%	32%	11%	2%	100%
	De 10 000 à 50 000 euros	9%	47%	56%	34%	11%	-	100%
	50 000 à 150 000 euros	7%	39%	46%	38%	15%	1%	100%
	150 000 à 500 000 euros	3%	28%	31%	46%	23%	1%	100%
	Plus de 500 000 euros	1%	45%	45%	34%	21%	-	100%
Total		8%	43%	50%	35%	14%	1%	100%

Les sujets d'inquiétude des responsables associatifs sont les suivants :

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants ?	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013
La situation financière	52% (- 1)	53%	52%	43%
Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités	51% (- 1)	52%	48%	54%
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	42% (- 2)	44%	42%	43%
L'évolution des politiques publiques	41% (- 3)	44%	43%	33%
Les relations avec les collectivités territoriales	34% (+ 1)	33%	32%	27%
Les moyens matériels, y compris les locaux	27% (+ 3)	24%	29%	29%
La diminution du nombre d'adhérents	25% (+ 4)	21%	20%	26%
La motivation et l'investissement des membres de l'équipe dirigeante	19% (- 4)	23%	19%	21%
Les relations avec les services de l'Etat	19% (- 3)	22%	20%	19%
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	10% (- 1)	11%	10%	10%
La concurrence éventuelle avec le secteur privé lucratif	8% (- 1)	9%	10%	8%

Source : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités. Lecture : Les sujets d'inquiétude sont classés, selon un ordre décroissant mesuré en mai 2016. Les responsables associatifs sont 52% à mentionner la situation financière comme un sujet d'inquiétude en mai 2016, soit un point de moins qu'en mai 2015. L'évolution relative aux trois sujets d'inquiétude davantage partagés en 2016 est indiquée en rouge.

Obligations. Au cours des dix dernières années, de nombreuses obligations légales ont été définies en matière de subventionnement des associations par les collectivités territoriales[6]. Pour les collectivités, il s'agit notamment de la publication de la liste des subventions attribuées et de la conclusion d'une convention avec les associations recevant une subvention de plus de 23 000 euros. Pour les associations, il s'agit par exemple de la transmission à la collectivité des comptes certifiés par le Président pour les associations recevant plus de 75 000 euros de subvention, et, dans certains cas, de la publication dans le compte financier de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

Relations Etat, collectivités locales, associations. L'année 2014 avait été marquée par la signature d'une Charte d'engagements réciproques[7] entre l'Etat, les représentants des réseaux de collectivités territoriales (ARF, ADF, AMF, AMGVF, RTES) et le Mouvement associatif (ex-CPCA). La Charte décline notamment l'objectif de favoriser de véritables partenariats plutôt que

[6] *Guide pratique sur le suivi et le contrôle des satellites*, Afigese, 2014.
[7] http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/charte_dengagements_reciproques.pdf

des prestations de services, en énonçant les principes et les modalités de concertation et de contractualisation entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations.

Le comité de suivi de ces démarches territoriales a rendu un rapport au Ministre de la Ville de la Jeunesse et des Sports en avril dernier. Le bilan est mitigé, à la fois parce que trop peu de chartes locales ont été signées (une cinquantaine), mais aussi parce que les collectivités territoriales importantes ne se sont pas saisies de l'outil pour organiser des concertations utiles à la co-construction de politiques publiques. La principale difficulté semble être de maintenir une dynamique dans le temps.

Du côté du législateur. La loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 21 juillet 2014.

Elle a permis plusieurs avancées pour les associations :
- Une définition de la subvention. Cette définition[8], qui manquait jusqu'alors, doit participer au retour de la subvention comme principal moyen de financement les projets associatifs ;
- de nouvelles dispositions pour simplifier les démarches des associations : la simplification par ordonnance des démarches des associations et fondations auprès des administrations, l'exclusion des comptes annuels des associations des aides en nature fournies par les collectivités et la suppression des contributions des associations à la formation professionnelle.

Elle encourage à placer les associations dans une démarche de co-construction avec les collectivités sur la base d'Appels à initiatives pour soutenir les projets en phase avec les besoins non satisfaits par les services publics ou l'économie de marché. Enfin, elle modifie le volontariat de service civique, réservé aux plus de 25 ans, qui devient le volontariat associatif.

La circulaire de 2015

L'Etat s'est également engagé dans un processus visant à sécuriser les associations via divers outils et démarches. Ainsi, le 29 septembre 2015 une circulaire portant sur les relations entre les pouvoirs publics et les associations a été publiée par le Premier Ministre.

Ainsi, elle évoque la fragilisation des associations : « *Deux phénomènes conjugués tendent à réduire la capacité d'innovation associative en période de contraction des budgets publics : la montée en puissance d'appels à projets trop encadrés et la progression significative de l'application, parfois inadaptée, des règles de la commande publique* ».

C'est ainsi que la circulaire encourage à :
- recourir à la subvention plutôt qu'au marché public dès que cela est possible,
- privilégier le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs plutôt qu'aux conventions sur une base annuelle ; pour cela, elle propose un modèle simplifié de convention,
- mener des démarches partenariales et de co-construction entre les collectivités et les associations, notamment en mettant en œuvre un recueil d'initiatives,
- mettre en œuvre des modalités d'instructions simplifiées au moyen de différents outils : formulaire unique, dossier permanent…

[8] Extrait de l'article 59 de la loi : « *Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, notamment financières, matérielles ou en personnel, valorisées dans l'acte d'attribution, attribués par les autorités administratives mentionnées à l'article 1er de la présente loi et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités qui les accordent.* »

La circulaire abroge les dispositions des circulaires antérieures, notamment de celle du 18 janvier 2010 dite « loi Fillon ». Enfin, les démarches de co-construction avec les collectivités sont encouragées à travers la mise en application territoriale de la Charte d'engagements réciproques.

En 2016, l'Etat réalise un « Guide pratique de la subvention » destiné aux élus et agents des collectivités territoriales qui accompagne et complète la circulaire du Premier Ministre et vise à redéfinir la subvention comme le mode normal et habituel de relation entre les associations et les acteurs publics. Enfin, en 2017, la loi Egalité et citoyenneté crée le compte d'engagement citoyen, ainsi que le congé d'engagement bénévole destiné aux dirigeants ou encadrants qui permet à ceux-ci de bénéficier de 6 jours de congés supplémentaires par an.

3

Une vision panoramique du soutien financier du Département aux associations

Le Département développe de nombreuses relations, de différents types, avec les associations : animation de réseau, accompagnement méthodologique de porteurs de projet, soutien financier, mise à disposition de ressources (outils, documentation, sites etc.), espaces de partage sur les pratiques… La plupart des directions opérationnelles du Département développent dans leurs champs respectifs des dispositifs de dialogue, de coopération et de soutien aux associations. Cette troisième partie est consacrée à la présentation du soutien financier aux associations.

Il existe différents types de financement des associations par le Département :

- par prestations (notamment dans le cadre des marchés publics) ;
- par prix de journée pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les crèches associatives et autres structures éducatives ;
- par cotisations ;
- par subventions versées par l'intermédiaire de partenaires (telle la Caisse d'allocation familiale) ;
- par subventions aux associations du personnel départemental ;
- par subventions versées directement, en fonctionnement et en investissement ; l'étude qui suit s'intéresse à ce champ précis.

Jusqu'à présent, le soutien aux associations était systématiquement considéré par direction départementale, ou plus rarement par politique publique. En effet, il s'agissait de représenter le soutien à une association comme une contribution à une politique sectorielle. Il en résultait une absence de vision globale, transversale du soutien du Département aux associations. D'autre part, une telle approche gomme ou ignore les effets globaux obtenus par une action soutenue au titre de telle ou telle problématique spécifique.

Subventions directes

Les données présentées dans les pages suivantes, mises en forme au sein du système d'information décisionnel du Département, s'attachent à présenter **une vision panoramique centrée sur les subventions versées directement par le Département,** d'une part, en fonctionnement, d'autre part, en investissement. Elles n'incluent donc pas les prestations, les subventions versées par l'intermédiaire de partenaires, ni les subventions aux associations du personnel.

Il existe trois types de subventions directes :

- la subvention générale de fonctionnement, qui participe au fonctionnement courant de l'association ;
- la subvention de fonctionnement affectée, qui porte sur un projet spécifique. Elle peut faire suite ou non à un Appel à projet. Ce dernier est *« le fait pour une personne publique d'informer les associations de l'existence d'un budget dans un domaine donné. Si les associations ont un projet dans ce domaine, il est susceptible d'être*

subventionné s'il est présenté à la personne publique, qui détermine librement les modalités de choix du projet subventionné »[9]. Cette procédure permet à un acteur public de mettre en avant un certain nombre d'objectifs permettant de définir un cadre général sans toutefois définir les solutions attendues[10]. Il peut permettre de susciter ou d'encourager l'initiative associative dans un domaine, mais il est plus contraignant pour les associations que la forme traditionnelle de subvention ;

- la subvention d'investissement, qui est destinée à l'acquisition d'immobilisations ou à la réalisation de travaux.

[9] *Guide pratique sur le suivi et le contrôle des satellites*, Afigese, 2014.

[10] Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

Le soutien du Département aux associations en 2016

Cette étude propose une vision panoramique du soutien financier en subventions que le Département apporte aux associations, en fonctionnement et en investissement. Produite dans le système d'information décisionnel, elle a été réalisée par le Service du projet de gestion et de l'évaluation de la DSOE, en collaboration avec la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire (DVAEP). Les données issues du logiciel financier Grand Angle, qui correspondent aux subventions effectivement versées sur l'année 2016, ont été retravaillées et structurées, en les rapportant aux politiques du Département. Les subventions attribuées par l'intermédiaire de partenaires du Département et le financement des établissements dans le champ social ne sont pas inclus.

Vue d'ensemble sur le soutien du Département aux associations, en FONCTIONNEMENT

1 023 associations soutenues en fontionnement 2016

1198 subventions versées par le Département en 2016

43,67 M€ versés aux associations en 2016

5 programmes concentrent 84 % des subventions

Nombre de subventions versées par Pôle

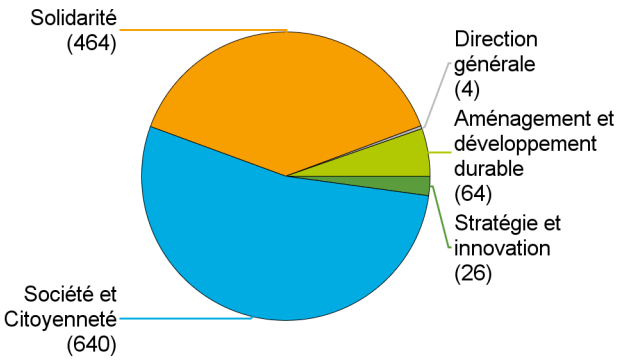

Montant des subventions versées par Pôle (en M€)

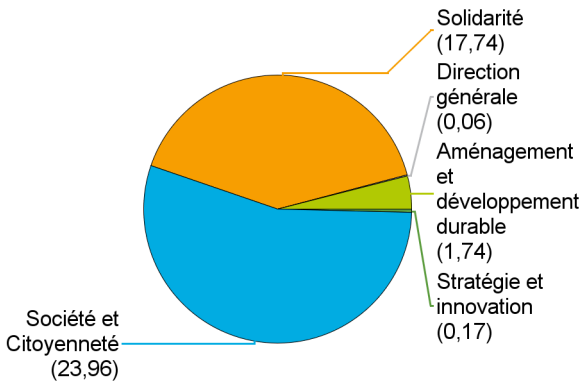

Cette vue d'ensemble permet de souligner l'ampleur du soutien de la collectivité aux associations, à travers :
- le nombre d'acteurs soutenus, qui recouvre une multitude de projets, d'initiatives et d'activités menées par et en direction des habitants ;
- le volume financier des subventions, qui équivaut à une dépense de 28 euros par habitant et par an, même si au total il ne représente que 2,4 % des dépenses directes de fonctionnement du Département.

Les données incluent ici aussi bien des associations nationales ayant une activité en Seine-Saint-Denis que des associations locales, dont le périmètre d'action concerne selon les cas une ou plusieurs communes, voire l'ensemble du territoire départemental. Les sièges sociaux des associations soutenues par le Département sont le plus souvent situés sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Le nombre de subventions versées au titre des politiques mises en oeuvre par le pôle Société et citoyenneté représentent 53 % du total, contre près de 39 % pour celles du pôle Solidarité et près de 5 % pour celles du pôle Aménagement et développement durable.

En montants, les parts respectives des pôles sont de 55 % pour le pôle Société et citoyenneté, 41 % pour le pôle Solidarité et 4 % pour le pôle Aménagement et développement durable.
4 subventions relèvent du pôle Direction générale.

Nombre et montant des subventions versées aux associations, par Missions

Nombre de subventions versées par Missions

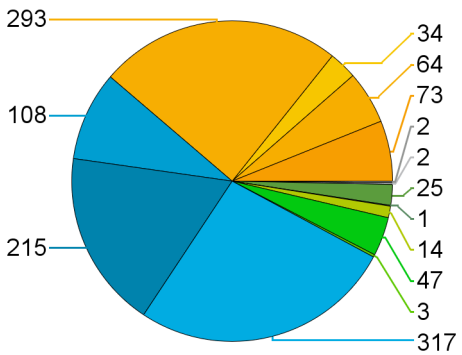

Montant des subventions versées par Missions (en M€)

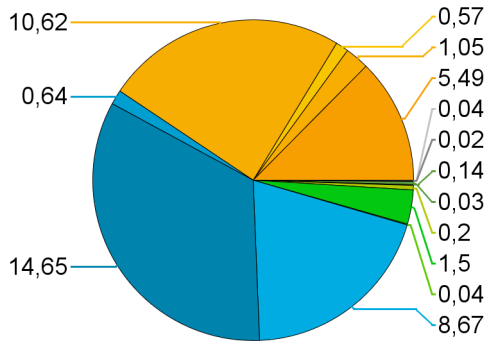

- Enfance et famille
- Solidarité, insertion, santé
- Autonomie
- Emploi, insertion et attractivité territoriale
- Education et jeunesse
- Culture, patrimoine, archives
- Citoyenneté active et Sport
- Réseau routier et mobilité durable
- Développement urbain
- Ecologie urbaine
- Pilotage et modernisation
- Europe et solidarité internationale
- Conduite de l'action départementale
- Orientation des politiques départementales

La répartition du nombre de subventions montre que les principaux domaines soutenus par le Département sont la mission Citoyenneté active, solidarité internationale et sports (26,4 % des subventions, relevant essentiellement de la politique sportive), la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale (24,5 % des subventions), la mission Culture, patrimoine et archives (18 % des subventions, relevant essentiellement de la politique culturelle) et la mission Education et jeunesse (9 %).

Lire plus loin le détail par programme

La répartition des sommes versées est partiellement différente : celles versées au titre de la Mission culture, patrimoine et archives représentent 33,5 % du total (relevant essentiellement de la politique culturelle), celles versées au titre de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale (24,3 %), celles versées au titre de la mission Citoyenneté active et sports représentent 20 % du total (relevant essentiellement de la politique sportive) ; celles versées au titre de la mission Enfance et famille représente 12,6 % du total versé.

Lire plus loin le détail par programme

Nombre de subventions versées aux associations, par tranche de financement, tout programme

Tranches de financement	Nombre de subventions de fonctionnement versées
0 - 5 000 €	475
5 000 € - 23 000 €	407
23 000 € - 75 000 €	213
75 000 € et plus	103
Total :	1 198

Les deux premières tranches de financement (0-5000 € et 5 000-23 000 €) représentent respectivement 39,6 % et 34 % de l'ensemble des subventions du Département, contre 17,8 % et 8,6 % pour les deux tranches supérieures (23 000-75 000 € et plus de 75 000 €). Ainsi, le Département subventionne un très grand nombre d'acteurs pour des montants limités (73,6 % des subventions sont comprises entre 0 et 23 000 €).

Conformément à la législation, au-delà du seuil de 23 000 €, une convention doit être établie.

Nombre de subventions versées, par tranches de subventionnement et par Missions

Nombre de subventions dans la tranche 0 à 5 000 €

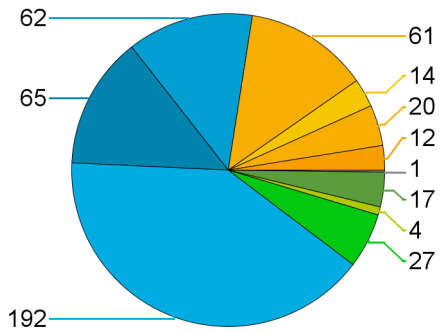

Nombre de subventions dans la tranche 5 000€ à 23 000€

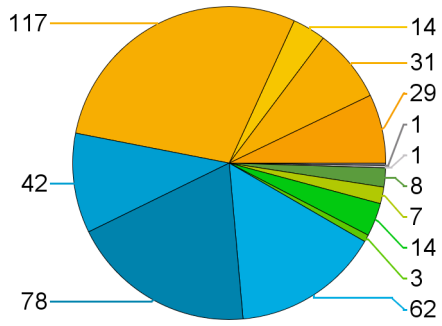

- Enfance et famille
- Solidarité, insertion, santé
- Autonomie
- Emploi, insertion et attractivité territoriale
- Education et jeunesse
- Culture, patrimoine, archives
- Citoyenneté active et Sport
- Réseau routier et mobilité durable
- Développement urbain
- Ecologie urbaine
- Pilotage et modernisation
- Europe et solidarité internationale
- Conduite de l'action départementale
- Orientation des politiques départementales

475 subventions dont le montant est compris entre 0 et 5 000 € ont été versées par le Département en 2016.

40,4 % des subventions de cette tranche relèvent de la mission Citoyenneté active et sports. Viennent ensuite la mission Culture, patrimoine et archives (13,7 %) et la mission Education et jeunesse (13,5 %).

407 subventions dont le montant est compris entre 5 000 € et 23 000 € ont été versées par le Département en 2016.

28,8 % d'entre elles relèvent de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale, 19 % de la mission Culture, patrimoine, archives et 15,2 % de la mission Citoyenneté active et sports.

Nombre de subventions dans la tranche 23 000€ à 75 000€

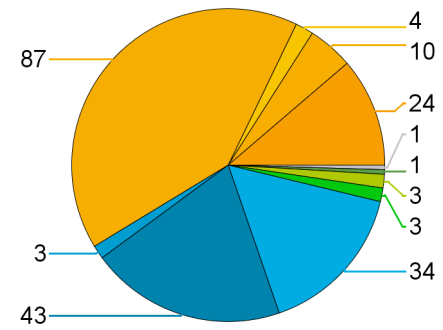

Nombre de subventions dans la tranche 75 000€ et plus

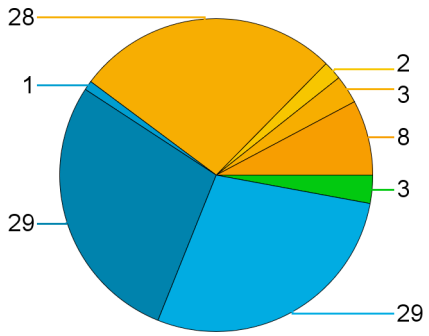

- Enfance et famille
- Solidarité, insertion, santé
- Autonomie
- Emploi, insertion et attractivité territoriale
- Education et jeunesse
- Culture, patrimoine, archives
- Citoyenneté active et Sport
- Réseau routier et mobilité durable
- Développement urbain
- Ecologie urbaine
- Pilotage et modernisation
- Europe et solidarité internationale
- Conduite de l'action départementale
- Orientation des politiques départementales

213 subventions dont le montant est compris entre 23 000 € et 75 000 € ont été versées par le Département en 2016.

41 % des subventions de cette tranche relèvent de la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale. La mission Culture, patrimoine, archives représente, elle, 20,2 % du même total, et la Mission Citoyenneté active et sports 16 %.

103 subventions dont le montant est supérieur à 75 000 € ont été versées par le Département en 2016.

La mission Culture, patrimoine, Archives, la mission Citoyenneté active et sports et la mission Emploi, insertion et attractivité territoriale se partagent 85 % des subventions de cette tranche.

Le pôle Société et citoyenneté représente 67 % du nombre de subventions de la tranche la plus basse et 57 % de celui de la tranche la plus haute. Cela indique que ce pôle privilégie (par rapport aux autres) d'une part un soutien financier modeste à de nombreux acteurs associatifs, d'autre part un soutien financier conséquent à un nombre limité de structures. La part des subventions au titre du pôle Solidarité et celle au titre du pôle Aménagement et développement durable sont, elles, relativement homogènes selon les tranches.

Subventions aux associations soutenues par le Département, par missions, programmes et tranches de financement

		Nombre de subventions versées par tranches				
Missions	Programmes	0 - 5 000 €	5 000 € - 23 000 €	23 000 € - 75 000 €	75 000 € et plus	TOTAL
Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	3	15	17	5	40
	Aide sociale à l'enfance	9	14	7	3	33
Solidarité, insertion, santé	Accompagnement social	10	10	7	3	30
	Prévention des conduites à risques		1	2		3
	Prévention et promotion de la santé	6	5	1		12
	Promotion des droits fondamentaux	4	15			19
Autonomie	Personnes âgées	3	8	4	2	17
	Personnes handicapées	11	6			17
Emploi, insertion et attractivité territoriale	Attractivité territoriale		3	11	3	17
	Economie sociale et solidaire	50	64	7		121
	Insertion par l'emploi	11	50	69	25	155
Education et jeunesse	Actions pour la jeunesse	3	10			13
	Projet educatif départemental	59	32	3	1	95
Culture, patrimoine, archives	Archives	29	2			31
	Culture	36	75	39	29	179
	Patrimoine culturel		1	4		5
Citoyenneté active et Sport	Sport et loisirs	192	62	34	29	317
Réseau routier et mobilité durable	Réseau routier		3			3
Développement urbain	Aménagement et mobilités métropolitaines			1	1	2
	Habitat et politique de la ville	27	14	2	2	45
Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	4	7	3		14
Pilotage et modernisation	Animation et développement social local			1		1
Europe et solidarité internationale	Solidarité, coopérations internationales	17	8			25
Conduite de l'action départementale	Mission Jeux olympiques		1	1		2
Orientation des politiques départementales	Assemblée départementale	1	1			2
	Total :	**475**	**407**	**213**	**103**	**1 198**

La polarisation des subventions du Département

Nombre de subventions par programme dans la tranche 0 - 5 000 € sur un total de 475 subventions

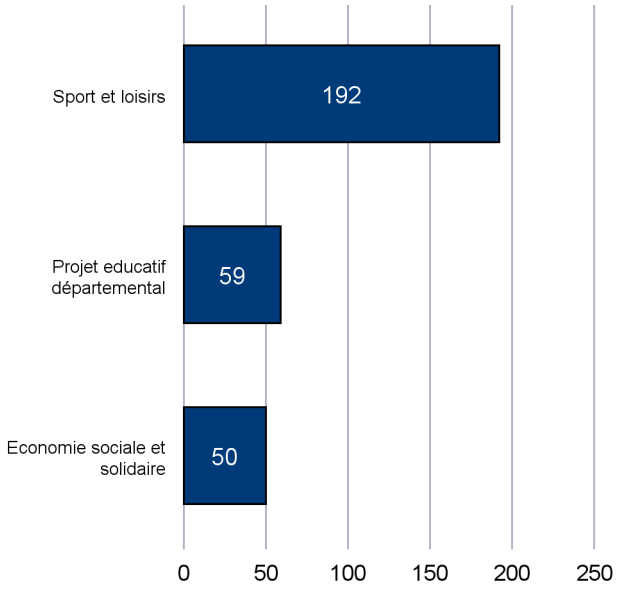

Nombre de subventions par programme dans la tranche 5 000 € - 23 000 € sur un total de 407 subventions

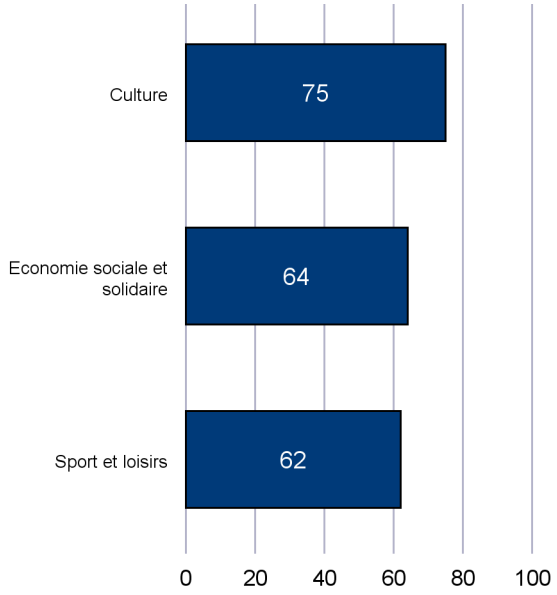

Nombre de subventions par programme dans la tranche 23 000 € - 75 000 € sur un total de 213 subventions

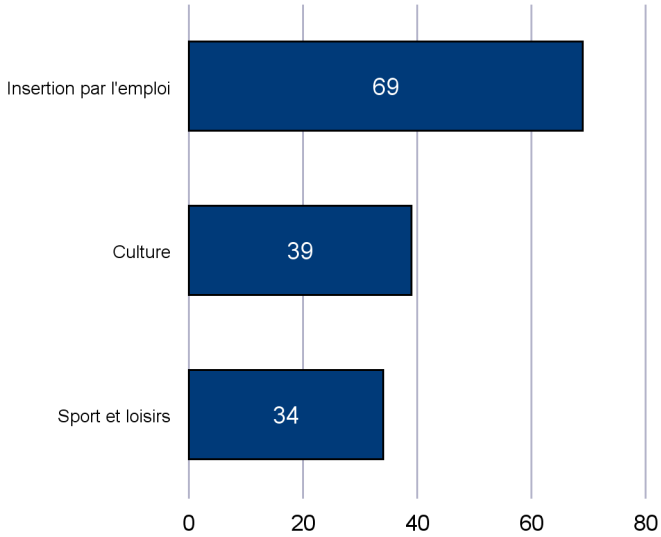

Nombre de subventions par programme dans la tranche 75 000 € et plus sur un total de 103 subventions

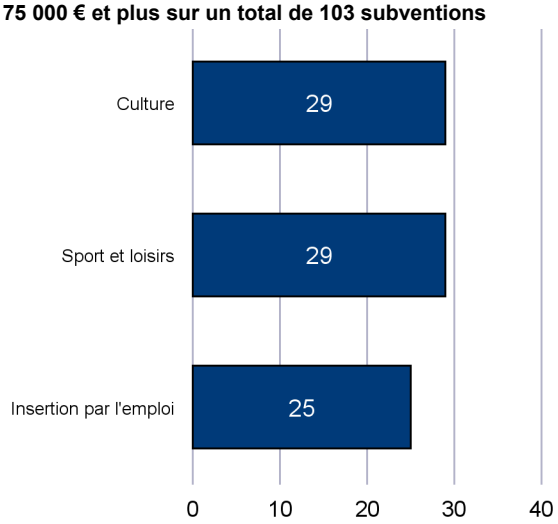

Dans la tranche 0-5000 €, le programme Sports et loisirs représente plus du tiers des subventions (40,4 %). Dans la tranche 5000-23 000 €, le programme Culture représente 18,4 % des subventions, le programme Economie sociale et solidaire 15,7 % et le programme Sport et loisirs 15 % des subventions. Dans la tranche 23 000-75 000 €, le programme Insertion par l'emploi représente 32 % des subventions, le programme Culture 18 % et le programme Sports et loisirs 16 % des financements. Dans la tranche plus de 75 000 €, les programmes Culture, Sports et loisirs et Insertion par l'emploi représentent ensemble 80 % des subventions.

Montants moyens des subventions versées, par tranches

Tranches de financement	Montant des subventions par tranches	Nombre de subventions de fonctionnement versées	Montant moyen des subventions
0 - 5 000 €	907 722 €	475	1 911 €
5 000 € - 23 000 €	4 859 949 €	407	11 941 €
23 000 € - 75 000 €	8 826 397 €	213	41 438 €
75 000 € et plus	29 076 448 €	103	282 296 €
Total :	43 670 515 €	1 198	36 453 €

ASSOCIATIONS SOUTENUES EN FONCTIONNEMENT PAR LE DÉPARTEMENT EN 2016 PAR COMMUNE * .

Nombre d'associations par commune

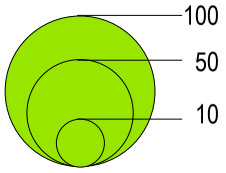

*(* : chaque association est représentée uniquement sur la commune où se situe son siège social)*

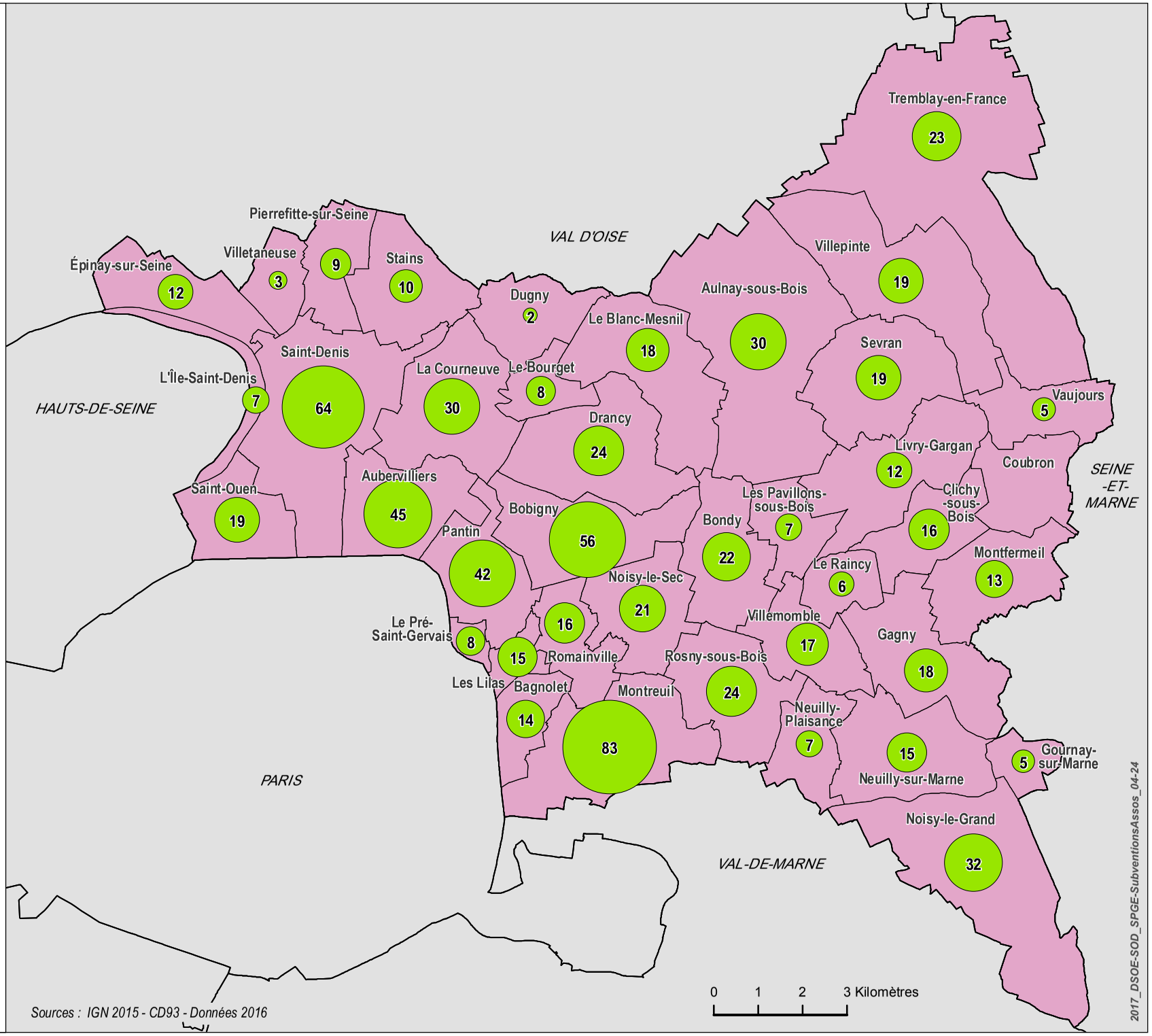

Sources : IGN 2015 - CD93 - Données 2016

2017_DSOE-SOD_SPGE-SubventionsAssos_04-24

23

DSOE
- Service de l'Observatoire Départemental -
Avril 2017

seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Montants des subventions aux associations, par missions et programmes

Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	1 503 540 €
	Aide sociale à l'enfance	3 989 420 €
Solidarité, insertion, santé	Accompagnement social	746 740 €
	Prévention des conduites à risques	80 000 €
	Prévention et promotion de la santé	80 208 €
	Promotion des droits fondamentaux	146 700 €
Autonomie	Personnes âgées	483 460 €
	Personnes handicapées	87 450 €
Emploi, insertion et attractivité territoriale	Attractivité territoriale	2 159 061 €
	Economie sociale et solidaire	1 093 929 €
	Insertion par l'emploi	7 368 844 €
Education et jeunesse	Actions pour la jeunesse	62 500 €
	Projet educatif départemental	577 129 €
Culture, patrimoine, archives	Archives	52 973 €
	Culture	14 462 529 €
	Patrimoine culturel	134 850 €
Citoyenneté active et Sport	Sport et loisirs	8 671 734 €
Réseau routier et mobilité durable	Réseau routier	42 500 €
Développement urbain	Aménagement et mobilités métropolitaines	1 018 500 €
	Habitat et politique de la ville	482 334 €
Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	196 670 €
Pilotage et modernisation	Animation et développement social local	30 000 €
Europe et solidarité internationale	Solidarité, coopérations internationales	140 945 €
Conduite de l'action départementale	Mission Jeux olympiques	40 000 €
Orientation des politiques départementales	Assemblée départementale	18 500 €
	Total :	**43 670 515 €**

Localisation des sièges sociaux des associations soutenues par le Département

Sur 1 023 associations soutenues par le Département, 796 (soit 78 %) ont leur siège social en Seine-Saint-Denis. Les autres ont le plus souvent leur siège social à Paris, mais aussi dans différents départements d'Ile-de-France et, plus rarement, dans des départements de province.

Il convient de souligner que la commune où se situe le siège social de l'association n'est pas nécessairement celle où se déroule la majeure partie des activités de l'association. Ainsi, la carte qui suit ne représente pas le rayonnement géographique des associations subventionnées par le Département mais seulement une vision administrative de leur localisation.

Focus sur les associations multi subventionnées (en 2016)

Nombre d'associations multi subventionnées : 139 associations, soit 13,6 % des 1 023 associations soutenues directement par le Département.
112 d'entre elles ont reçu deux subventions, 21 ont reçu trois subventions, 4 en ont reçu quatre , 1 en a reçu six.

Nombre de multi subventionnements : 314 subventions

Montant des multi subventionnements : 12,68 M€, soit 29 % du montant total des subventions versées par le Département (montant stable)

Peu de programmes concentrent une majorité des multifinancements : les programmes Insertion par l'emploi et Economie sociale et solidaire représentent à eux seuls 57 % des multifinancements.

Les cas de financements croisés multiples sont rares. Ainsi, parmi les 1023 associations soutenues en 2016, 2 % ont reçu trois subventions différentes et 0,5 % ont reçu quatre ou six subventions. Il s'agit souvent d'associations subventionnées au titre du programme Insertion dans l'emploi et du programme Économie sociale et solidaire. Il s'agit plus rarement de financements de la part de programmes différents pilotés par la même direction (ce qui correspond alors à un choix de gestion).

Programme	Nombre de subventions versées à des associations mullti- subventionnées
Insertion par l'emploi	98
Economie sociale et solidaire	81
Projet educatif départemental	18
Sport et loisirs	16
Accompagnement social	15
Habitat et politique de la ville	14
Accueil de la petite enfance	12
Aide sociale à l'enfance	11
Attractivité territoriale	10
Culture	8
Personnes handicapées	6
Promotion des droits fondamentaux	6
Solidarité, coopérations internationales	5
Actions pour la jeunesse	4
Personnes âgées	4
Patrimoine culturel	2
Prévention et promotion de la santé	2
Biodiversité et nature en ville	1
Réseau routier	1
TOTAL :	314

Tranche de financement	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Part dans les montants des mutisubventionnements
0 - 5 000 €	79	214 040 €	1,7 %
5 000 € - 23 000 €	124	1 486 124 €	11,7 %
23 000 € - 75 000 €	76	3 190 445 €	25,2 %
75 000 € et plus	35	7 791 679 €	61,4 %
TOTAL :	314	12 682 287 €	100,0 %

Les subventions de plus de 75 000 € versées dans le cadre de multifinancements représentent 11,1 % des multifinancements et 61,4 % des sommes versées dans le cadre de multifinancements.
A l'inverse, les subventions de moins de 23 000 € versées dans le cadre de multifinancements représentent 64,6 % des multifinancements et 13,4 % des sommes versées en multifinancements.

Sont comptés ici comme multifinancements toutes les subventions attribuées à une même association au titre de plus d'un programme de politique publique (même lorsque les programmes concernés relèvent d'une même direction).

Evolution 2012-2016 du soutien du Département aux associations

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'associations soutenues en fonctionnement par le Département	982	999	983	1 029	1 023
Nombre de subventions de fonctionnement versées	1 143	1 121	1 093	1 192	1 198

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant total des subventions de fonctionnement versées aux associations par le Département (en M€)	40,94	41,62	42,67	43,44	43,67

Le nombre d'associations soutenues directement par le Département a été stable en 2016, de même que le nombre de subventions versées. Le montant total des subventions en fonctionnement a été stable d'une année sur l'autre.

Répartition des subventions par tranche de financement

	2012		2013		2014		2015		2016	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
0 - 5 000 €	471	41,2 %	477	42,6 %	475	43,5 %	494	41,4 %	475	39,6 %
5 000 € - 23 000 €	396	34,6 %	373	33,3 %	332	30,4 %	388	32,6 %	407	34,0 %
23 000 € - 75 000 €	177	15,5 %	157	14,0 %	178	16,3 %	198	16,6 %	213	17,8 %
75 000 € et plus	99	8,7 %	114	10,2 %	108	9,9 %	112	9,4 %	103	8,6 %
Total :	1 143	100,0 %	1 121	100,0 %	1 093	100,0 %	1 192	100,0 %	1 198	100,0 %

La répartition du nombre de subventions par tranches de montant est relativement stable.

	2012		2013		2014		2015		2016	
	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements
0 - 5 000 €	76	0,22	67	0,18	73	0,19	95	0,24	79	0,21
5 000 € - 23 000 €	132	1,46	89	0,92	79	0,84	136	1,41	124	1,49
23 000 € - 75 000 €	42	1,81	36	1,48	35	1,4	37	1,41	76	3,19
75 000 € et plus	38	11,45	33	9,37	19	5,95	24	8,44	35	7,79
Total :	288	14,95	225	11,95	206	8,38	292	11,51	314	12,68

Le nombre de multifinancements a augmenté de 7,5 % entre 2015 et 2016. Le montant des subventions attribuées dans le cadre de multifinancements a augmenté de 10 % en un an.

Vue d'ensemble sur le soutien du Département aux associations, en INVESTISSEMENT

33 associations soutenues en 2016 ayant reçu 35 subventions

80 % des subventions comprises entre 0 et 23 000 €

2 programmes concentrent 70 % du montant en investissement

Nombre de subventions d'investissement versées	2012		2013		2014		2015		2016	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0 - 5 000 €	10	24,4 %	12	30,0 %	8	23,5 %	12	41,4 %	11	31,4 %
5 000 € - 23 000 €	20	48,8 %	20	50,0 %	22	64,7 %	11	37,9 %	17	48,6 %
23 000 € - 75 000 €	7	17,1 %	5	12,5 %	3	8,8 %	5	17,2 %	6	17,1 %
75 000 € et plus	4	9,8 %	3	7,5 %	1	2,9 %	1	3,4 %	1	2,9 %
Total :	41	100,0 %	40	100,0 %	34	100,0 %	29	100,0 %	35	100,0 %

Nombre et montant des subventions d'investissement	2012		2013		2014		2015		2016	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant
Personnes handicapées	1	52 500 €	2	472 500 €	1	52 500 €	1	52 500 €	1	52 500 €
Sport et loisirs	10	81 995 €	14	251 181 €	15	104 721 €	14	228 359 €	12	143 582 €
Culture	1	30 000 €	1	70 000 €						
Accueil de la petite enfance	5	375 171 €	1	17 471 €			3	89 200 €	7	220 889 €
Protection maternelle et infantile, planification familiale	1	1 786 €	3	2 349 €					1	10 000 €
Gestion de la dette	1	143 708 €								
Personnes âgées	9	44 171 €								
PDU et infrastructures de transports en commun					1	16 018 €				
Economie sociale et solidaire	9	152 500 €	14	187 000 €	14	140 200 €	8	67 300 €	10	76 050 €
Attractivité territoriale	1	20 000 €	3	48 520 €			1	60 000 €	1	30 000 €
Aménagement et mobilités métropolitaines	1	10 000 €								
Habitat et politique de la ville	2	230 527 €	2	513 699 €	3	470 052 €	2	39 964 €	2	527 782 €
Systèmes d'information									1	20 000 €
Total :	41	1 142 357 €	40	1 562 720 €	34	783 491 €	29	537 323 €	35	1 080 803 €

En 2016, 4 programmes ont concentré la totalité des soutiens du Département en investissement. Le montant des subventions en investissement a fortement agumenté entre 2015 et 2016. Cependant, cette hausse est liée au versement d'une subvention importante à une seule association

4

Les démarches d'amélioration des relations Département - Associations

Le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans un processus d'optimisation de la gestion et d'amélioration de ses relations avec les associations, notamment à la suite des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)[11].

La coordination du travail inter-directions, suite à ces recommandations, a été confiée à la Délégation à la Vie associative et la l'éducation populaire (DVAEP), créée en mai 2011. Différentes instances, impliquant tout particulièrement la DVAEP, la Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion (DBFCG), la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE), la Direction de l'audit, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR), la Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) et la Direction des affaires domaniales et juridiques (DADJ) ont animé les réflexions et construit de nouveaux outils.

Un diagnostic de l'existant en matière d'attribution des subventions avait été réalisé auprès de l'ensemble des directions. En parallèle, une étude des pratiques d'autres collectivités comparables a été menée sur les différents aspects : financements (types, montants, nombre de partenaires), processus, outils d'instruction des subventions et organisation interne, communication et information aux associations. Ce diagnostic a permis, de 2011 à 2015, de mettre en œuvre un ensemble de démarches et outil permettant l'amélioration de l'ensemble des procédures interne liées aux partenariats associatifs.

Plus largement, la Délégation développe de nombreuses activités de soutien à la vie associative et d'accompagnement des partenaires associatifs.

1/ Le soutien à la vie associative et l'accompagnement des associations

Le partage d'expériences, d'actions, de ressources et d'outils était réalisé depuis 2006 via le **site** co-construit Département / Réseau d'éducation populaire « éducationpopulaire93.fr ». Il intègre désormais le Centre de Ressources Partenaires, afin de mieux partager et mutualiser les ressources avec les partenaires de l'ensemble des directions départementales. **Une newsletter** est envoyée tous les 20 jours à 1300 contacts.

Une veille juridique sur les problématiques traitant de la vie associative est réalisée conjointement avec le service CORPUS et diffusée via le Centre de Ressources Partenaires.

De la même manière, **une veille sur les appels à projets** proposés hors Département est mise en place et accessible via le Centre de Ressources Partenaires. En 2017, ce travail a vocation à se développer en lien avec les directions opérationnelles dans leurs domaines d'expertise.

[11] Rapport disponible ici : http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Departement-Seine-Saint-Denis-Seine-Saint-Denis

En outre, **la DVAEP accompagne les associations** qui sollicitent le Département via le site internet ainsi que la boite mail dédiée « vie-associative@seine-saint-denis.fr». Elle accompagne également la mise en lien des associations et des directions opérationnelles, notamment pour des projets transversaux ou pour le suivi de projets spécifiques.

Enfin, elle accompagne depuis cette année les associations dans le cadre de leur demande de subvention en ligne.

2/ L'harmonisation des procédures, la sécurisation des financements et le suivi et l'évaluation de l'activité des partenaires associatifs

Le guide du Département à l'attention des associations a été actualisé en 2016.

Au-delà de l'aspect financier, il traite de l'ensemble des modes de relations possibles entre le Département et les associations. Il présente les acteurs et les dispositifs permettant un accompagnement et un suivi des associations et détaille les conditions d'une demande de subvention. Il établit également les règles de bonne gestion et développe certains éléments juridiques incontournables au partenariat.

Cet outil a été complété par **un vade-mecum « de l'instruction et du suivi des subventions aux associations »** à l'attention des agents du Département. Ce document, actualisé en 2017, accessible sur la bibliothèque Eurêka, détaille l'ensemble de la procédure de financement des associations, de la demande de subvention au contrôle de sa bonne utilisation. Jusqu'à présent, les directions pourvoyeuses de subventions utilisaient chacune ses propres outils de suivi. Le vade-mecum contribue à l'harmonisation des pratiques des directions (étapes à suivre, documents demandés, points de validation…). Il intègre désormais le processus de dématérialisation de la demande de subvention.

Un **outil de gestion des risques associatifs (OGRA) a été mis en place au cours des dernières années.** Après une expérimentation en 2013, l'usage d'OGRA a été généralisé depuis le 1er janvier 2014 avec un dispositif d'accompagnement des directions et des sessions de formation à l'analyse financière.

Cet outil permet d'améliorer le repérage des multifinancements, mais aussi d'identifier les risques que supporte le Département dans sa politique de soutien aux associations, tant d'un point de vue juridique que financier et organisationnel. Enfin, cet outil facilite le partage d'information entre les directions instructrices de demandes de subventions et les directions supports. OGRA est désormais intégré à l'outil de la dématérialisation des demandes de subvention

Un autre axe de travail a concerné **l'amélioration du suivi et de l'évaluation de l'activité des partenaires associatifs** soutenus par le Département. Il a abouti à la réalisation :

- **d'un modèle de convention « à tiroirs »,** à adapter en fonction de la nature de chaque partenariat. Ce modèle inclut une annexe dédiée au suivi et à l'évaluation ainsi qu'un modèle d'avenant (en cas de financements au titre de plusieurs politiques) ;
- **d'éléments méthodologiques complémentaires au vade-mecum** « De l'instruction et du suivi des subventions aux associations ».

Reste à souligner que l'ensemble de ces outils constituent toujours l'aboutissement d'un processus d'échanges entre les services du Département et l'association concernée, qui conditionne la qualité du partenariat.

Un répertoire commun des associations a été élaboré en 2014, dans le but d'harmoniser l'ensemble des données concernant les partenaires associatifs, avec pour support le logiciel ARC.

Cet outil a vocation à permettre aux directions de partager leurs contacts mais également d'améliorer les opérations de communication avec un fichier de contacts complet, harmonisé et donc opérationnel. La dématérialisation de la demande de subvention permettra d'automatiser cette mise à jour à partir des éléments fournis par les associations elles-mêmes.

3/- Le renforcement de l'analyse de second niveau

En 2016, 104 associations ayant bénéficié d'une subvention supérieure à 75 000 euros ont été suivies par le bureau de l'expertise financière des organismes partenaires de la Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion (DBFCG). Ce périmètre couvre 70 % du volume financier des subventions versées aux associations. En effet, l'article L. 3313-1-1 du Code général des collectivités territoriales précise que tout organisme subventionné à plus de 75 000 euros par une collectivité est tenu de lui transmettre ses comptes dans les 6 mois qui suivent la clôture de son exercice comptable. Ces documents doivent par ailleurs être certifiés par un Commissaire aux comptes dès lors que les subventions publiques dépassent 153 000 euros.

Les documents comptables reçus par la Département font l'objet d'un suivi particulier et, si la situation de l'association le justifie, d'une analyse financière approfondie. En 2016, le bureau de l'expertise financière des organismes partenaires a ainsi réalisé 35 notes d'analyse.

Le nombre de notes d'analyse réalisées en 2016 concerne à 54 % les secteurs du sport et de la culture.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Secteur Culture	1	8	15	25	10	15	7
Secteur Sport	2	2	8	21	9	10	12
Secteur Social	9	15	11	10	17	9	9
Secteur Economie	1	4	8	3	2	4	5
Divers (dont PPRS)	3	3	3	3	5	2	2
Total	**16**	**32**	**45**	**62**	**43**	**43**	**35**

Cette activité d'expertise évolue régulièrement afin d'assurer la sécurité financière et budgétaire du Département et d'apporter le soutien nécessaire aux services et aux associations.

Ainsi, récemment, un tableau de bord de pilotage des risques liés aux relations financières avec les associations a été élaboré. Diffusé aux services opérationnels qui suivent les partenariats, celui-ci est composé de 9 indicateurs d'analyse permettant d'apprécier :

- l'autonomie de l'association, par rapport aux seuls liens avec le Département et plus largement en tenant compte de l'ensemble des fonds publics composant les ressources,
- les conditions de l'équilibre financier par l'étude de trois indicateurs relatifs aux résultats enregistrés (résultat d'exploitation, résultat net, nombre de déficits sur les trois derniers exercices),
- la rigidité des charges (rapport frais de personnel/charges totales d'activité), étant observé qu'en cas de situation tendue, les mesures de redressement seront plus difficiles à mettre en œuvre,
- l'endettement,

- la trésorerie,
- le fonds de roulement qui représente la marge de manœuvre dont dispose l'association.

L'étude de la combinaison de ces indicateurs permet une approche précise de la situation du partenaire et l'évaluation des risques financiers.

Outre le partage de l'information avec les services, ce tableau participe au renforcement de la culture de gestion au sein du Département.

4/- La dématérialisation de la demande de subvention

Initié en 2013 avec une analyse de besoins, le projet de dématérialisation du processus de demande de subvention de fonctionnement, axe majeur d'amélioration des relations partenariales, a été en œuvre en 2016.

Il s'agissait de mettre en place une dématérialisation de l'ensemble du parcours, depuis le dépôt de la demande de subvention par l'association jusqu'à la réception des bilans, en passant par le versement de la subvention.

Sont attendus de la dématérialisation :

- une fluidification de la démarche pour les associations,
- une amélioration de la qualité du processus d'instruction de la demande,
- un gain de temps pour les agents, qui pourra être réinvesti dans le suivi qualitatif des associations,
- une fiabilisation des données,
- une amélioration de la sécurité juridique pour le Département,
- un raccourcissement des délais de versement.

En 2016, le recensement des besoins des directions et services a été poursuivi, notamment avec l'élaboration des formulaires et leur transposition sur la plate-forme. Des séances de validation se sont tenues avec les services dans le cadre des formulaires spécifiques.

Trois dispositifs concernant une trentaine d'associations ont fait l'objet d'une expérimentation de juillet à septembre. Dans ce cadre, des sessions de formation des équipes concernées ont été tenues. A destination des associations, une réunion d'information et un atelier de mise en situation ont été organisés.

La généralisation s'est progressivement mise en place jusqu'à la fin de l'année 2016. En parallèle, une quinzaine de sessions de formation ont été suivies par une centaine de professionnels et un support de formation a été réalisé.

Dans le cadre de l'accompagnement des associations, une boite mail (subvention-association@seinesaintdenis.fr) dédiée à leurs questions a été créée avec des réponses données en moyenne dans les 24 heures. Des échanges téléphoniques complémentaires se sont tenus dans les situations les plus complexes (gestion d'anomalies ou difficultés des associations face à la pratique de l'informatique).

Des participations à des réunions d'équipe ou en présence d'associations ont permis de compléter les instances d'accompagnement précédemment tenues.

La généralisation de la dématérialisation des demandes de subvention est effective depuis le 1er janvier 2017.

5

Une nouvelle démarche : l'Espace des associations de Seine-Saint-Denis

Lors de la première présentation du rapport annuel sur le soutien aux partenaires associatifs à l'Assemblée départementale, le 26 mai 2016, le Président du Conseil départemental a annoncé la création d'un Observatoire de la vie associative, le développement d'un réseau des villes sur la vie associative, et l'organisation en 2017 d'une journée de la vie associative qui sera dédiée au bénévolat.

Cette nouvelle démarche, intitulée « l'Espace des associations de Seine-Saint-Denis », a été lancée lors d'un événement réunissant de nombreux partenaires associatifs le 17 janvier 2017. 238 personnes étaient présentes à cette manifestation.

Les trois objectifs de l'Espace des associations sont les suivants :

1/ Connaître et comprendre les réalités associatives

Il s'agit de développer de nouvelles actions de connaissance des associations du territoire.

En effet, l'**étude intitulée « Paroles d'associations »** réalisée en 2015, a permis de mieux connaître les réalités des associations du département, notamment l'évolution de leurs relations avec les institutions et les effets de leurs actions sur le territoire, sur les personnes, sur la société, ainsi que leurs problématiques et leurs perspectives. Dans la continuité de cette étude, de nouveaux travaux sont engagés, dont une étude consacrée à la question du bénévolat en Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, de nouveaux documents d'études sur les associations en Seine-Saint-Denis pourront être réalisés, notamment en lien avec le Réseau National des Maisons des Associations.

Un travail de gestion issu des données provenant de l'outil de dématérialisation des demandes de subventions permettra également de fournir **des informations nouvelles et beaucoup plus précises sur les associations partenaires du Département**.

2/ Valoriser l'action associative et fédérer ses soutiens

Un **réseau des villes** vient d'être lancé, afin de permettre aux professionnels des services vie associative des villes de la Seine-Saint-Denis d'échanger sur les problématiques liées à la vie associative, ainsi que de partager des expériences professionnelles et des connaissances sur les réalités des associations du territoire.

3/ Informer, conseiller et orienter les partenaires associatifs

De nouveaux guides ont été rédigés et diffusés cette année. Il s'agit de mieux accompagner les associations, notamment les petites et les moyennes, dans leur relation avec le Département, mais également pour la mise en œuvre de leur projet associatif au quotidien, et de les informer sur les modalités de financement :

- « Le guide des relations entre le Département et les associations » (mis à jour)
- « Je monte mon association »
- « Je finance mon association »

Enfin, **le Centre de ressources partenaires**, plateforme numérique mise en place notamment pour les associations du territoire, est en cours d'évolution. Il s'agit de permettre l'accès à de nouveaux services (veille sur les appels à projets hors département, dispositif sur le bénévolat…) et de mettre en place un espace collaboratif entre associations permettant l'échange des pratiques et ressources entre elles.

II / En 2017, Focus sur le bénévolat

Différentes actions sont en cours :

- **Des rencontres** pour échanger sur les réalités de l'engagement dans les associations et connaître des formes nouvelles, différentes, des expérimentations etc.
- **Une étude pour mieux appréhender** les enjeux, motivations, freins et leviers du bénévolat des associations du territoire ainsi que l'évolution des formes d'engagement
- **La réalisation de nouveaux courts métrages** pour valoriser les parcours des bénévoles et donner envie aux citoyens de s'engager
- **Un événement, prévu pour la fin de l'année, pour rassembler sur cette question, débattre, partager des expériences.**

« Le soutien du Département aux partenaires associatifs »

Contacts :
Judith Sylva, Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire : jsylva@seinesaintdenis.fr
Gilles Alfonsi, Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation : galfonsi@seinesaintdenis.fr

seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Délibération n° du 28 septembre 2017

RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La quatrième commission consultée,

après en avoir délibéré

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2017 sur le soutien du Département aux partenaires associatifs au titre de l'année 2016.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.